

bat a surgi, cela tient à ce que les députés n'ont pas été à même de s'éclairer sur la valeur de l'œuvre réalisée jusqu'ici par la commission et qu'elle continuera à réaliser à l'avenir. Je serai donc bref en répondant à certaines objections formulées par les députés contre ce projet de loi. J'aurais pensé que le lucide et magistral exposé du premier ministre sur l'œuvre de cette commission qui l'a tenu au courant de tous ces travaux depuis quatre ans, aurait convaincu la Chambre de la valeur de cette œuvre.

Mon honorable ami de Maisonneuve (M. Lemieux) a parlé en termes des plus flatteurs de l'œuvre de sir Hormisdas Laporte. Je souscris cordialement à tout ce qu'il a dit au sujet de ce monsieur. Je suis au courant de l'œuvre qu'il a accomplie, à titre de membre de cette commission; je connais toute sa compétence en matière commerciale; je sais le désintéressement et le dévouement au bien public dont il a fait preuve. C'est à bon droit que mon honorable ami affirme que sir Hormisdas Laporte ne conseillerait au Gouvernement aucune mesure contraire à l'intérêt du pays. Je dois ajouter que sir Hormisdas Laporte ne sera pas titulaire de la nouvelle commission; ses occupations le forcent à décliner cet honneur. Mais s'il est une réforme qu'il ait exhorté le Gouvernement à effectuer, c'est de rendre cette commission stable et permanente. En prenant cette attitude, il s'appuie sur l'expérience qu'il a acquise depuis quatre ans, touchant les systèmes en vogue dans les divers ministères de l'Etat en matière d'achats, et ceux appliqués par d'importantes maisons commerciales comme celle dont il est sociétaire. Il parle en connaissance de cause, et de science certaine. Il sait que l'établissement de cette commission permettra au pays d'économiser des millions de dollars. La réforme dont il désire la réalisation, avant de démissionner après quatre années de service, sans avoir reçu de rémunération pour ses superbes travaux, c'est la perpétuation de cette commission au bénéfice du pays.

Ces observations ne s'appliquent pas seulement à sir Hormisdas Laporte, mais encore à tous les membres de la commission.

Dans une de mes dernières conversations avec feu M. Gundy, un des hommes d'affaires les plus habiles de ma province, qui a servi son pays sans indemnité et qui n'aurait pas accepté une position dans la commission permanente, parce qu'il lui fallait, pensait-il, retourner à ses affaires à Toronto, il me disait: "Si je ne me trompe, le Gouvernement ajouterait à l'efficacité de l'administration des affaires publiques et fa-

voriserait l'économie des deniers publics, en rendant cette commission permanente." Il insista sur la valeur de l'œuvre de cette commission et sur la grande importance qu'il y aurait, dans l'intérêt public à la rendre permanente. En sa qualité de commerçant, il jugeait que cette commission permanente était une des créations les plus utiles dont pouvait s'honorer un gouvernement. Ce qui est vrai de sir Hormisdas Laporte et de M. Gundy est également vrai de M. Galt. Il a joint son nom à la recommandation que le premier ministre a lue à la Chambre, cet après-midi, demandant au Gouvernement de continuer la commission. Mon honorable ami de Maisonneuve a dit qu'il n'y avait pas dans la province de Québec de meilleur commerçant que sir Hormisdas Laporte. Pourquoi un des hommes d'affaires les plus importants de Québec, sir Hormisdas Laporte, pourquoi un des hommes d'affaires les plus éminents d'Ontario, M. Gundy, pourquoi un des hommes d'affaires les plus en vue du Manitoba, M. Galt, après des années d'enquête et d'expérience dans ces travaux, s'entendraient-ils pour faire une proposition pareille au premier ministre, si ce n'était pas que, comme hommes d'affaires, ils croyaient qu'il était de l'intérêt public de le faire et que cela produirait une économie de millions de dollars pour le Canada. Autrement, ils n'auraient jamais pensé à faire semblable proposition. L'adoption de cette méthode de faire des achats pendant la guerre est une preuve que nous avons aboli le patronage de parti pour l'acquisition de millions de dollars de produits. Y a-t-il dans la Chambre un député, maintenant que la guerre est terminée, qui veuille voir revivre l'ancien régime du favoritisme pour l'achat des fournitures? L'honorable député de Maisonneuve a dit que si le favoritisme n'avait pas été aboli, il devait y avoir de ce côté-ci de la Chambre quelque membre de la société d'Ananias. Le favoritisme politique a été aboli dans l'achat des fournitures par la nomination de la commission des achats de guerre. Supprimez cette commission et, pour l'achat des fournitures pour les diverses administrations, on fera revivre le favoritisme politique. Ce bill a en vue la continuation de cette commission pour que le favoritisme prenne fin dans l'achat des fournitures. Permettez que je lise à la Chambre ce que le premier ministre a dit à ce sujet à l'ouverture du dernier parlement:

De plus, nous nous sommes appliqués à faire disparaître le favoritisme ou le patronage dans les achats. Ceux d'entre nous qui faisaient partie de la dernière Chambre se rappellent